

Gare aux résidences de tourisme

Écrit par sylvie.duval@finances.gouv.fr (Sylvie Duval)

Mercredi, 10 Avril 2013 00:00 -

"Dans la jungle des produits immobiliers locatifs, ceux qui proposent d'investir dans une résidence de tourisme doivent être appréhendés avec une prudence extrême. Ce type de placement de "bon père de famille", comme il est encore souvent présenté, est en réalité à hauts risques.

De prime abord, les atouts de ces montages semblent indéniables. L'achat en résidence classée permet la déduction de la TVA à 19,5 % sur le prix d'acquisition, entre autres avantages fiscaux. Les rendements locatifs de 4 % à 5 % par an sont garantis par bail commercial. Le propriétaire est déchargé de tous les soucis de gestion locative puisque celle-ci est confiée à un exploitant. Cerise sur le gâteau, il peut jouir de son bien quatre semaines par an. Idéal pour les vacances."

[en savoir plus](#)

Consultez la source sur Veille info tourisme: [Gare aux résidences de tourisme](#)